



**COALITION des TRAVAILLEUSES
et des TRAVAILLEURS AUTONOMES
du QUÉBEC**

LETTRE OUVERTE
Pour diffusion immédiate

Une mesure qui nuit au démarrage d'entreprises

Imaginez que lors du prochain budget, le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, décide de plafonner les dépenses en matière de publicité à 1,25 p. 100 du chiffre d'affaire. Je serais curieux de voir la réaction des Bombardier, des Jean Coutu, du Conseil du patronat du Québec (CPQ), de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) et des différentes chambres de commerce. On entendrait sûrement des arguments comme : le gouvernement va nuire au développement économique, il fera fuir les investisseurs étrangers, on va perdre des milliers d'emplois, les investissements vont diminuer drastiquement, notre compétitivité va en souffrir, etc.

Aussi fictif que cela puisse paraître, il n'en demeure pas moins que c'est la réalité pour 12 p. 100 de la population active du Québec qui est au cœur du démarrage d'entreprise, je parle ici des travailleuses et des travailleurs autonomes. Le premier budget du gouvernement du Québec actuel a modifié le cadre régissant les dépenses de représentation admissibles. Celui-ci est maintenant plafonné à 2 p. 100 du chiffre d'affaires lorsque ce dernier est de 32 500,00\$ et moins, ce qui donne jusqu'à 650,00\$ pour l'année, et de 1,25 p. 100 lorsque le chiffre d'affaires excède ce montant. Or, le chiffre d'affaires moyen des travailleurs autonomes, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2004), est de 29 200,00\$, ce qui est inférieur à 32 500,00\$. Ainsi, la vaste majorité des travailleurs autonomes sont plafonnés à un maximum de 650,00\$ par année. Ce montant est loin de représenter la réalité qui se vit sur le terrain. En effet, la plupart d'entre eux vont consacrer à la représentation beaucoup plus que ce montant au cours d'une année.

La majorité des travailleurs autonomes ne peut faire de publicité, faute de ressources, en particulier lors des premières années d'exercice. Ce faisant, la représentation devient leur seul véhicule pour offrir leurs services. Ainsi, chaque dollar qui dépasse 650,00 \$ est assumé à même leurs revenus nets. Par ailleurs, cette mesure décourage l'entrée de nouveaux travailleurs autonomes puisque la première année est souvent celle qui génère les coûts les plus élevés, en matière de représentation, et qui possède le chiffre d'affaires le plus bas. Ce qui devient un frein à l'initiative privée.

Je comprends que cette mesure fut adoptée afin de limiter les abus potentiels et les pseudo dépenses de représentation. Mais une solution qui rencontrerait cet objectif d'une part et qui rendrait la situation plus équitable d'autre part, sans oublier qui favoriserait la création d'entreprises, serait d'adopter un plafond modulé en fonction du chiffre d'affaires. En d'autres termes, plus le chiffre d'affaires est bas, plus ce plafond devrait être élevé. Or, le ministre Audet déposera un budget sous peu. Le temps est donc à-propos pour poser un geste qui mettra un terme à ce frein économique qui tue le démarrage d'entreprises dans l'œuf.

Stéphan Viau
président
Coalition des travailleuses et des
travailleurs autonomes du Québec
(CTTAQ)
www.cttaq.ca

POUR VOTRE INFORMATION

La Coalition des travailleuses et des travailleurs autonomes du Québec regroupe diverses associations et regroupements de travailleurs autonomes en provenance de toutes les régions du Québec et est diversifiée au plan des métiers et des professions. Elle a pour mandat de représenter les intérêts communs des travailleurs autonomes du Québec auprès des autorités, des acteurs intéressés et du public en général.

Renseignements : **Vincent Doyon**
Jour J Relations publiques
(418) 955-9394